

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
 1 — 52 — — soir, Omnibus-Mixte.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
 8 — 25 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 57 — — soir, Omnibus.
 10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le ton de la polémique engagée depuis quelques temps entre les journaux de Vienne, de Saint-Petersbourg et de Moscou, révèle une certaine tension de rapports entre les cabinets russe et autrichien.

Suivant la *Correspondance du Nord-Est*, on ne serait pas éloigné, à Vienne, de demander des explications à Saint-Petersbourg relativement aux attaques dont l'Autriche est particulièrement l'objet de la part des feuilles officieuses russes.

Le *Débat*, de Vienne, assure qu'à l'exemple de la Prusse, la Russie aurait elle-même appuyé à Belgrade les réclamations formulées par l'Autriche, la France et l'Angleterre contre les armements serbes.

La *Correspondance autrichienne* parle de troupes turques dirigées sur la Bosnie, l'Herzégovine, la Bulgarie, la Thessalie et l'Épire. La fermentation sur les confins de ces contrées orientales paraît être extrême.

On écrit de Bucharest :

Sept bandes composées chacune de 450 individus armés sont réunies sur divers points des principautés et paraissent dirigées par des chefs étrangers. Elles se préparent à entrer en Bulgarie pour incendier les villages turcs et renouveler les scènes de brigandage réprimées l'année dernière. Le gouvernement roumain est averti, et se prépare à désarmer ces bandes et à empêcher par tous les moyens pos-

sibles une entreprise qui ferait peser sur lui une si grande responsabilité.

Une dépêche de Bucharest nous apprend que l'entente la plus complète unit en ce moment le gouvernement et la Chambre des députés roumains.

D'après des lettres d'Athènes du 30, un combat aurait eu lieu près d'Héraclée entre les Turcs et les insurgés. Les Turcs, obligés de rentrer dans la place, se seraient vengés sur les habitants grecs.

Les consuls auraient protesté. Une autre protestation a été faite par le consul de France, parce que des soldats turcs avaient tiré contre la croix de l'église de Réthymne.

Les mêmes lettres disent que les insurgés souffrent beaucoup de la disette, mais qu'ils persistent.

Le Parlement de Florence continue sans incidents particuliers la discussion du budget ; il vient d'aborder celui de l'instruction publique.

On mande de Florence, 4 février :

Tous les chapitres du budget de la justice ont été votés.

Le ministre des finances a présenté un projet d'impôt direct sur l'administration des domaines de l'Etat.

Les dépenses totales du budget de la marine ont été réduites par la commission du budget à 34 millions. Le ministre accepte plusieurs de ces réductions.

L'Italie annonce que la commission du budget propose sur le budget du ministère de la guerre une économie de 2,250,000 francs, et

sur le budget du ministère des affaires étrangères une économie de 132,000 francs.

On écrit de Turin, le 3 février :

Les journaux publient le discours du roi en réponse à la municipalité qui lui présentait une adresse de félicitations pour le mariage du prince Humbert.

Le roi a exprimé la joie que lui faisaient éprouver les vœux de la population de Turin.

« J'ai voulu, a-t-il dit, que le mariage eût lieu à Turin où mon père a accordé spontanément des institutions libres, où j'ai tiré l'épée pour l'indépendance nationale, où j'ai partagé les joies et les douleurs des citoyens, où enfin j'ai fait le serment solennel de maintenir et de protéger les libertés de la patrie. »

Sa Majesté a exprimé l'espoir que la population turinoise qui, par sa généreuse initiative, a aidé au bonheur de la patrie, et a donné tant de preuves de sagesse et d'activité, n'aurait rien à envier à aucune autre ville d'Italie.

L'*International* rapporte que le marquis de Montemolo, préfet de Naples, vient d'être appelé par télégramme à Florence, pour fournir au gouvernement italien les renseignements les plus exacts et les plus précis sur l'état et l'esprit des provinces napolitaines.

Un journal italianissime de Naples, l'*Omnibus*, trace en ces termes la situation de l'Italie :

« Quel est le vice principal de l'actuel ordre de choses en Italie ? La division des partis et l'aspiration vers les anciennes autonomies. A quoi bon cacher la vérité ? A Turin, on veut le

Piémont ; — à Milan, la Lombardie ; — à Florence, la Toscane ; — à Rome, la Romagne ; — à Naples, les Deux-Siciles ; — et peut-être, à Palerme, la Sicile ! »

Une lettre, adressée de Padoue au *Rinnovamento*, de Venise, raconte des scènes de brutalité sauvage dont les élèves de l'Université de cette ville se sont rendus coupables dans plusieurs églises, à l'occasion d'un *Te Deum* qui avait été annoncé pour la victoire de Mentana. Après que cette jeunesse d'élite de l'Italie eut profané les églises, elle envahit le séminaire, et là, — c'est le *Rinnovamento* qui parle, — « on frappa les prêtres sans miséricorde. » Cet acte inouï va valoir à l'Université de Padoue une belle lettre de Garibaldi.

On annonce de Rome, que la *Navarre*, l'*Orénoque* et l'*Albatros*, arrivés à Civitta-Vecchia, embarqueront prochainement deux escadrons de cavalerie et une batterie d'artillerie, de façon à réduire à une seule division le corps expéditionnaire français.

Une partie de la presse allemande se préoccupe beaucoup en ce moment de l'incident relatif à certains Hanovriens, anciens soldats du roi Georges, de Hanovre. Ces fidèles serviteurs s'étaient retirés en Suisse, et s'y étaient donné une organisation militaire que le gouvernement fédéral n'a pas voulu tolérer, pour ne pas compromettre ses bonnes relations avec la Prusse. Ils sont arrivés en Alsace au nombre de plusieurs centaines. Le gouvernement français les a cantonnés, non pas à Strasbourg, mais dans les localités éloignées de la

FEUILLETON.

4

LA LETTRE DÉCHIRÉE,

Par M. PHILIBERT ANDEBRAND.

(Suite.)

Ces remarques étaient accompagnées d'un petit éclat de rire d'un ton argentin et joyeux que Vormeuse, piqué au jeu, prenait pour un raffinement de moquerie. Il enrageait, mais il se taisait. Il n'y avait rien de mieux à faire, s'il voulait pousser jusqu'au bout son système de dissimulation adroite. Aussi, tenant les reproches de Nancy pour mérités, se prit-il à se rabattre sur quelque vulgaire excuse dont la jeune femme, du reste fort accommodante, s'empressa de se contenter.

Ils en étaient au dessert, quand on apporta un pli à l'adresse de la vicomtesse.

— Vous permettez, monsieur ? dit Nancy en montrant la lettre scellée d'un petit cachet vert qu'elle se disposait à rompre.

— Faites donc, je vous en prie, ma belle enfant, répondit Gontran en affectant un air dégagé, mais

non sans suivre d'un œil curieux la pantomime de sa femme.

— Je sais ce que c'est puisque ce billet vient de Sabine, s'écria Nancy après avoir jeté un coup-d'œil sur la suscription du message.

Et après avoir fait sauter l'enveloppe :

— C'est bien Sabine, en effet, qui m'envoie cinq lignes, toujours pour ne rien dire.

Gontran tendait la tête du côté de la lettre, ayant l'air d'un homme à qui l'on cache un secret et qui ne demanderait pas mieux que de le connaître. Indépendamment du sentiment de la curiosité, qui est inné chez tous les fils d'Adam, il subissait l'empire d'une appréhension nouvelle. Un jaloux voit des embûches dans tout ce qui passe autour de lui. Cette missive arrivant au milieu du dîner, juste après l'affaire des papiers volants et de l'inconnu qui les ramassait à terre, ne pouvait être qu'une circonstance aggravante ; elle agissait nécessairement sur l'imagination surexcitée du vicomte. Très-certainement le sportman ne mettait pas en doute que le message ne fût de Sabine, sa cousine à la mode de Bretagne ; mais sous l'effort d'une pensée qui enfantait des monstres à chaque instant, il ne craignait pas de supposer que Sabine fût du complot et

que la lettre fût un des fils de l'intrigue. Est-il donc si rare de voir à Paris des femmes s'entraider dans les détours d'un égarement ? Il connaissait ces mœurs du temps pour en avoir souvent entendu parler, et tout d'un coup, sans rime ni raison, n'ayant pas d'autre argument que ses soupçons, il attribuait au billet de sa parente l'intention de se mêler aussi à la conjuration qu'on tramait contre son bonheur domestique.

Après s'être mouillé les lèvres dans un verre de vin de Bordeaux, il reprit la parole.

— Vous venez de dire, Nancy, que ce billet de Sabine ne contient que cinq lignes et que ces cinq lignes n'ont aucun sens. Etes-vous bien sûre d'être dans la vérité ? La chère cousine est une éventée, je l'accorde ; mais je n'ai jamais eu, quant à moi, grande confiance dans ces têtes à l'envers. Tenez, je serais tenté de faire une gageure avec vous.

— Quelle gageure, Gontran ?

— C'est que notre tête folle vous donne rendez-vous pour demain soir à l'Opéra ?

Nancy ne put pas dissimuler un léger signe d'étonnement. Quels yeux de lynx avait donc son mari pour lire si bien à distance ? Cependant elle se remit vite de ce trouble à peine visible.

— Un rendez-vous pour demain soir, à l'Opéra ? Cela se peut, monsieur, se bâta-t-elle de répondre, mais toute autre supposition aussi serait possible. Toutefois, comme c'est à moi que le billet est adressé, ce sera à moi aussi d'en disposer comme d'une chose qui m'appartient.

En même temps elle roula entre ses mains la missive de manière à lui donner la forme d'un tire-bouchon, et, cela étant fait, elle s'appêta à l'approcher d'une des deux bougies pour y mettre le feu.

— Nancy, puisque vous vous décidez à brûler ce mot de Sabine, c'est que vous reconnaissez que ce que je viens de dire est vrai.

— Je me réserve le droit de ne répondre ni oui ni non, ajouta la jeune femme en continuant son manège.

Le papier, qui était en fil de Hollande, ne prenait feu qu'avec une certaine lenteur. Dans le même instant, un bruit étrange se faisait entendre au dehors, le long de l'avenue Gabriel ; c'étaient des harpes qui résonnaient sous le balcon. Des Allemandes du pays de Souabe, qui venaient de quitter leur pays trop inclément, parcouraient Paris en chantant des ballades pleines d'harmonie et de tristesse. Nancy, à qui l'on avait appris à déchiffrer

frontière, et peu accessibles aux agitations politiques.

La *Presse*, de Vienne, précise en termes fort nets les réformes que l'Autriche attend de la révision du Concordat, et qui sont devenues des axiomes dans le droit public moderne de la France : Elle s'exprime ainsi :

« Nous déclarons que nous ne voulons rien autre que ce que la France a obtenu par le Concordat passé par Napoléon I^{er}, et encore en vigueur aujourd'hui. Nous voulons des registres de l'état-civil, le mariage civil et des cimetières communs ; et nous désirons que l'on exclue du fonds du culte et d'enseignement tout ce qui provient du budget de l'Etat ; nous voulons, enfin, que l'école soit indépendante de l'Eglise, de même qu'en France. »

S'il faut en croire l'*United Service Gazette*, citée par le *Morning Herald*, il serait question, en Angleterre, sinon d'abolir complètement le système des achats de grades dans l'armée, du moins d'y apporter certaines réformes qui amèneraient insensiblement à cette suppression. Ainsi, par exemple, les commandements de régiment et les grades de major ne figureraient plus sur la liste des grades susceptibles d'être achetés.

Nous sommes en mesure d'ajouter que ce projet est, en effet, à l'étude ; mais, si nos informations sont exactes, on irait beaucoup plus loin dans cette voie, car il serait question de réformer entièrement l'organisation elle-même de l'armée anglaise en y introduisant les améliorations qui ont été apportées dans celles de la France et de la Prusse.

Les attentats des fenians reprennent leur cours en Angleterre et en Irlande.

A Londres, une conspiration, dont le but était de s'emparer des armes déposées dans Macroow-Castle, vient d'échouer par l'arrestation de deux des complices. A Cork, le 3 février, une explosion de poudre a détruit une des portes de la ville, et tous les fils télégraphiques ont été coupés dans un rayon de quatre milles.

Le gouvernement a décidé que les postes de police de la capitale seront fortifiés ; il serait même question de fortifier tous les postes de police et toutes les casernes du Royaume-Uni.

Le *Moniteur* rend compte des cérémonies qui ont accompagné, dans la capitale du royaume de Siam, l'échange des ratifications du traité conclu le 15 juillet dernier, à Paris, entre la France et les ambassadeurs siamois. On sait que ce traité assure la libre navigation du Grand-Lac, ainsi que des parties du fleuve Mékong qui touchent au territoire du royaume et qui établissent une ligne de démarcation entre ce pays et le Cambodge, placé depuis 1863 sous le protectorat français.

Le roi de Siam a répondu au discours du plénipotentiaire français, en déclarant que ses intentions bien arrêtées étaient de tout faire pour être agréable au gouvernement impérial, et pour entretenir avec la France les meilleurs rapports d'amitié.

Le prince de Metternich a eu mardi matin une longue conférence avec le marquis de Moustier au ministère des affaires étrangères.

On croit que l'ambassadeur d'Autriche a été chargé par M. de Beust de faire part au cabinet des Tuileries des préoccupations que l'attitude de certains Etats danubiens cause au gouvernement autrichien.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES.

Au sujet du vote de l'article 1^{er} de la loi sur la presse, la *France* publie les lignes suivantes, à la date du 5 février.

Hier, dans la matinée, la situation paraissait des plus compliquées. C'est quelques instants seulement avant la séance que l'Empereur a mandé M. Rouher et lui a fait connaître son intention formelle que la loi sur la presse fût énergiquement défendue.

Rien ne pouvait mieux convenir qu'une pareille mission à la haute éloquence et à la loyauté de l'honorable ministre d'Etat.

Avant ce dénouement, le bruit était très-accrédité dans les régions officielles que M. le duc de Persigny rentrait aux affaires.

On assure que l'Empereur a écrit à M. de Persigny une lettre des plus affectueuses pour lui annoncer sa volonté de maintenir et de défendre les actes du 19 janvier.

Hier, les réceptions des ministres étaient très-nombreuses et très-animées.

Nous devons signaler particulièrement l'affluence qui se pressait chez M. Rouher. Un grand nombre de sénateurs et de députés s'étaient empressés de venir témoigner, par leur présence, de leurs profondes sympathies pour l'éminent ministre qui, dans cette journée mémorable, avait placé si haut l'influence morale et la dignité du gouvernement.

Au ministère de l'intérieur, les salons aussi étaient pleins, et M. Pinard était l'objet de très-vives félicitations. La part que l'honorable ministre a prise aux discussions de ces derniers jours, en portant le premier la parole au nom du gouvernement et en défendant la loi, donnait à ces témoignages un caractère particulier.

Il n'y avait qu'une voix pour reconnaître l'influence qu'avait exercée sur l'assemblée la parole du ministre d'Etat, applaudie par l'opposition elle-même. On disait que jamais M. Rouher n'avait eu plus d'art, plus d'habileté, plus de souplesse et en même temps plus de grandeur. Nous pouvons ajouter aussi qu'en aucune autre occasion, il n'avait été plus ému. Nous l'avons vu, alors qu'il venait de

quitter la tribune, couvrir de ses mains tremblantes son visage pâle et ses yeux mouillés de larmes, résultat d'une sorte de crise nerveuse.

On a beaucoup remarqué que, dans la salle des conférences, M. Thiers et M. Jules Favre se sont approchés de M. le ministre et l'ont vivement complimenté.

M. le duc de Persigny assistait à cette séance. Il est resté dans la tribune du Sénat pendant le discours de M. Rouher. Il l'a quitté aussitôt après le vote de l'article 1^{er}. L'éminent personnage a annoncé à quelques députés réunis autour de lui qu'il prononcerait un discours contre la loi, lorsqu'elle serait soumise à la sanction du Sénat.

Disons en passant qu'il y aura, au palais du Luxembourg, une discussion non moins solennelle que celle du palais Bourbon. Nous savons que plusieurs membres de la haute assemblée interviendront dans le débat.

On nous parle d'un discours qui serait prononcé par l'un des dignitaires du Sénat, M. Ferdinand Barrot, qui y travaille déjà et qui, tout en votant la loi, déclarerait qu'il la vote parce qu'il lui paraît impossible d'empêcher la liberté de la presse.

L'honorable sénateur ajouterait que le plus sûr moyen pour éviter que cette loi ne donne des embarras graves au gouvernement, serait, non pas d'user et d'abuser des pénalités édictées par elle, mais d'avoir une administration laborieuse, prudente et intelligente, une politique intérieure et extérieure nette et à l'abri de tout reproche. En un mot, ce discours se résumerait ainsi : Il ne faut pas comprimer le journal, mais ne laisser aucune prise à ses critiques.

Un des résultats du vote d'hier sera d'avoir désorganisé complètement le parti de la réaction. Les membres de la majorité qui prenaient leurs décisions rue de l'Arcade, ont déserté hier leur drapeau, abandonné leur chef de file. La fraction de la Chambre qui ne voit pas que l'Empire est entré dans une période nouvelle, que nous ne sommes plus ni en 1860, ni en 1852, cette fraction est en pleine déroute. Il faut qu'elle en prenne son parti, et c'est un membre de la majorité libérale qui l'a dit avec fermeté, quoique ayant le sourire sur les lèvres, à M. Granier de Cassagnac.

Au point où en est la discussion, il ne faut plus s'attendre à des débats aussi solennels. Tout le monde le comprend : l'article premier, c'est toute la loi. Cet article voté, le vote de la loi est enlevé. Les discussions auront maintenant un caractère plus pratique, plus terre-à-terre. La Chambre a donné un vote favorable aux deux premiers articles. Elle est appelée aujourd'hui à statuer sur le troisième qui est relatif au timbre. Trois amendements sur cet article ont été déjà discutés et repoussés.

Après les débats sur l'article 1^{er}, le plus grand débat aura lieu sur l'article 15, qui soulevé et résout, dans le sens le plus large, la liberté de l'imprimerie et de la librairie, en supprimant l'obligation du brevet. On sait que, sur cet article, il y a division entre le gouvernement et la commission. Après ce qui s'est passé hier, il est permis de croire que l'amendement de la commission, s'il doit obtenir la victoire, ne l'obtiendra pas sans une lutte émouvante.

6 février. — Le Corps-Législatif est encore sous l'impression de son vote du 4 février qui ira prendre sa place dans l'histoire, à côté du vote du 5 décembre. On en commentait la portée avant la séance d'hier ; on en rappelait les incidents. Le sentiment de satisfaction qui se lisait sur toutes les physionomies était assez grand pour prouver que pas un de ceux qui ont voté la loi ne se repentait.

Il ne faut pas se le dissimuler. Arrivé aux dernières années de ses pouvoirs, le Corps-Législatif est livré tout entier à la vie parlementaire. Il en subit toutes les émotions, et la Chambre qui succèdera à celle-ci sera mûre pour le régime constitutionnel.

Un de nos amis, qui prépare en ce moment un beau livre sous ce titre : *Histoire de la tribune française sous le second Empire*, nous disait hier :

« Pour les nécessités de mon travail, je viens de parcourir nos annales parlementaires depuis cinquante ans. Je ne trouve pas que jamais, à aucun moment de ces époques si grandes, il y ait eu dans les assemblées politiques plus de vie, plus d'ardeur, plus de grandeur qu'aujourd'hui. Qu'on prenne les séances solennelles de 1819, les séances irritées de 1835, les séances orageuses de 1844, on ne trouve pas des orateurs plus entraînants. Dans les débats du passé, il y avait quelque chose comme une lassitude générale, un déclin. Dans ceux-ci, il y a une aurore. »

Rien n'est plus vrai, et nous qui touchons de près à ces activités quotidiennes, nous pouvons affirmer qu'elles sont faites pour mettre au cœur de l'homme l'amour de la liberté.

La séance d'hier, ainsi que nous l'avions prévu, n'a pas eu l'éclat des précédentes. La question du timbre l'a remplie en partie. Cette question est importante. On sait qu'à l'heure qu'il est les journaux politiques payent un droit de timbre qui est de 6 centimes pour ceux de Paris et du département de Seine-et-Oise, et de 5 centimes pour ceux des départements. La loi propose d'abaisser le plus élevé de ces impôts à 5 centimes et l'autre à 2. C'est sur cet écart entre les feuilles parisiennes et les feuilles départementales, et ensuite sur le principe même de cet impôt, que la discussion règne depuis deux jours. Les amende-

Beethoven, sentait son cœur s'ouvrir de pitié à la vue de ces pauvres musiciennes de l'autre côté du Rhin. Depuis qu'elle habitait la petite maison, elle avait pris plaisir deux ou trois fois à les entendre sous sa fenêtre. Ce soir de novembre, comme elles chantaient un morceau de Schubert, sorte d'élégie plaintive, qui se mêlait au premier vent de l'hiver, comme elles avaient faim et grand faim sans doute, la jeune femme oublia ce qu'elle faisait pour ne plus songer qu'à ses protégées.

— Ce sont mes pauvres chanteuses d'Allemagne ! s'écria-t-elle en se levant.

En même temps, elle laissait tomber sur le tapis la lettre de Sabine, ainsi qu'on le fait pour un objet auquel on n'attache que peu de prix.

— Gontran, laissez-moi vous quitter uné minute, le temps de jeter une aumône à ces étrangères, ajouta-t-elle en repoussant sa chaise.

Sans attendre même que le vicomte eût fait entendre une parole d'adhésion, elle courait au petit salon et de là à la plate-forme du balcon, où sa présence remplissait de contentement les pauvres citharèdes. Nancy avait bon cœur. De sa bourse de ve-lours elle tira autant de pièces d'or qu'il y avait de chanteuses, c'est-à-dire trois, et après avoir fait de

la somme une papillote pareille à celles des confiseurs, elle la jeta aux mendiantes.

Quant à Vormeuse, tout entier à sa pensée amère, il s'était bien donné de garde d'empêcher la vicomtesse d'aller faire la charité. D'abord ce bon mouvement de sa femme rafraîchissait son esprit en ce qu'il lui donnait à espérer que ce jeune cœur n'était pas encore perverti ; en second lieu, il voyait dans cette absence d'un moment le moyen de se livrer à une investigation de détail sur la lettre de Sabine. Profitant donc de ce que Nancy n'était plus dans la salle à manger et de ce que les valets venaient de s'en retourner à l'office, il ramassa à la hâte le papier noirci par la flamme de la bougie et se mit à le déplier. En toute autre circonstance, il eût rougi de descendre à de telles recherches, mais le motif qui le faisait agir lui paraissait assez puissant pour faire passer un homme de cœur sur l'odieux de la démarche.

Il ne lui fallut pas grand temps pour lire. Cette lettre, ainsi que cela a été dit, ne contenait que cinq lignes, mais c'étaient cinq coups de poignard portés à son cœur. Gontran les parcourut. Il les déchiffra et les relut trois fois de suite, et à chaque fois il trouva dans leur contenu la confirmation de ce

qu'il avait redouté.

Voici de quelle manière était conçu le nouveau billet :

« Chère belle, tu n'oublieras pas de te tenir prête demain pour l'heure de l'Opéra.

» Il est indispensable d'avoir une toilette nouvelle et qui fasse de toi la plus charmante des femmes.

» SABINE. »

En ce moment, la musique de la rue venant à cesser et la fenêtre du balcon se refermant, le vicomte comprit que Nancy allait rentrer dans la salle à manger et il s'empressa de cacher dans sa poche ce nouveau papier accusateur. Il était encore une fois hors des gonds. Tout n'était-il pas bien décidément conjuré contre lui ? Au moment où Nancy, heureuse du bien qu'elle venait de faire aux Allemandes, rentrait pour reprendre sa place à table, il avait sur son assiette une fort belle pomme de calville. Quoique la meilleure part de son attention appartint encore à ce qui venait de se passer dans la rue, la jeune femme vit le sportman couper le fruit avec un mouvement fébrile et comme s'il eût tenté de faire retomber sur un objet inerte le poids d'une colère sourde qui l'oppressait. Gontran avait la figure bizarre d'un homme qui mange les morceaux doubles.

Tout témoignait en lui d'un courroux concentré. Cet état se prolongeant, la vicomtesse cherchait à intervenir ; il l'inquiétait, et elle voulait comprendre ; mais Vormeuse affectait de ne répondre à ses questions que par des monosyllabes. Pour l'adoucir un peu, ou tout au moins pour distraire sa pensée, Nancy se mit à parler du petit concert en plein vent auquel sa bonne étoile venait de la faire assister.

— Cette mélodie, la dernière jouée, où il y avait deux harpes, un alto et trois voix, c'est le chef-d'œuvre d'un des grands poètes d'au-delà du Rhin, c'est la *Cloche* de Schiller.

— Ah ! Schiller, répondit vivement le vicomte, n'est-ce pas le même qui, dans un de ses drames intitulé : *Intrigue et Amour*, a cité un proverbe de son pays, qui pourrait bien être aussi du nôtre ?

— Quel proverbe donc, mon cher Gontran ?

— Tenez, le voici ; ma chère Nancy : « Quand le diable pond un œuf dans une maison, il en sort toujours une femme. »

En l'entendant s'exprimer sur ce ton, assez nouveau pour lui, Nancy eut presque peur. Une pâleur soudaine passa sur les joues de la jeune femme. Si cette citation du poète allemand n'avait rien de galant, la manière dont avaient été prononcées ces pa-

ments ont été successivement repoussés. Mais ils ne sont pas encore épuisés, et demain M. Jules Favre doit prendre la parole.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

— On annonce que la commission du projet de loi sur le droit de réunion doit tenir au premier jour une séance à laquelle assisteront les ministres, dans le but de connaître d'avance les intentions définitives du gouvernement au sujet de cette loi importante.

— La *Feuille commerciale* de Brême fait remarquer, dans un article intéressant, que le noyau de l'union monétaire qui s'est formé il y a deux ans, grâce au traité appelé traité monétaire latin, passé entre la France et les pays voisins, l'Italie, la Belgique et la Suisse, et qui peu après a aussi englobé les Etats de l'Eglise et la Grèce, reçoit actuellement une double extension, en Roumanie, dans le sud-est, et en Finlande, dans le nord-est de l'Europe.

Le lecteur n'a pas oublié que l'idée de l'unité monétaire est une idée toute française.

— Le Comice agricole d'Alger a adressé aux journaux la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

« En présence de la souscription générale qui a eu lieu en France en faveur des victimes de la famine en Algérie, les colons algériens, désireux de sauvegarder la dignité et le crédit d'une colonie qui importe au plus haut degré aux intérêts de la métropole, vous prient de dissiper par votre publicité une confusion regrettable.

« Le produit de la souscription est uniquement destiné aux Arabes. Les colons, grâce aux institutions meilleures dont ils jouissent et à leurs habitudes de travail et de prévoyance, aussi bien que les indigènes du territoire civil, sont affranchis du fléau.

« Les Français-Algériens remercient vivement leurs concitoyens et tous ceux qui ont contribué au soulagement de la misère indigène, devant laquelle leurs efforts auraient été frappés d'impuissance.

« Veuillez agréer, etc. »

— Nous lisons dans *l'Indépendant*, de Saintes :

« Encore un accident arrivé par l'imprudence des parents qui laissent des armes à feu à la portée des enfants : Le 26 janvier, trois enfants, dont deux âgés de 8 ans et l'autre de 5, étaient à jouer dans une maison de la commune de Saint-Thomas-de-Cônac. Il prit fantaisie à l'un d'eux de prendre un fusil chargé, placé près de la cheminée, et de s'amuser avec cette arme en ajustant un de ses compagnons de jeu : « Veux-tu que je te tue ? — Non, non,

reprit l'autre, et naturellement il porta la main à sa figure. Le coup partit et atteignit ce malheureux enfant à la main gauche et à la figure. Le médecin de la localité a été immédiatement appelé et a déclaré que les blessures n'étaient pas mortelles. »

— On mande de Naples, le 5 février, au soir :

L'éruption reprend de la force ; le Vésuve jette depuis ce matin des cendres et de la lave. Cette nuit, trois secousses de tremblement de terre ont été ressenties.

— Une scène émouvante et pleine de dangereuses péripéties, rapporte le *Nouvelliste de Verviers*, s'est passée dimanche dans notre ville, entre six et sept heures du soir, et a mis en grande rumeur les habitants d'une rue aboutissant à la place du Marché.

Un sieur X.... étant rentré ivre au logis, sa femme, pour éviter une scène de ménage, trop coûteuse en ces temps difficiles, était parvenue à l'enfermer à clef, au grenier, dans une mansarde qui lui sert de chambre à coucher.

Peu satisfait d'un semblable procédé, et ne pouvant s'esquiver par la porte, notre homme avisa une petite fenêtre, l'escalada et parvint sur le toit. Quelques instants après, des groupes nombreux stationnaient devant la maison, suivant avec anxiété les moindres mouvements de l'ivrogne. Les conseils des spectateurs, les prières et les supplications de sa femme furent sans effet ; notre acrobate improvisé n'en continuait pas moins ses périlleux exercices, narguant la foule et se riant de ses terreurs.

Il fallut appeler la garde ; deux pompiers arrivèrent sur les lieux. De la lucarne du toit, ces deux hommes essayèrent d'abord d'attirer l'imprudent par de sages paroles ; mais ce moyen et d'autres tentatives ayant échoué, il fallut se résigner à poursuivre l'ivrogne sur le toit.

A l'approche des pompiers, X.... gagna l'extrémité de la toiture ; pourchassé jusqu'en cet endroit, on le vit, agile comme un chat, sauter sur la toiture de la maison voisine, moins élevée que la sienne, et, toujours poursuivi, gagner le toit d'un troisième bâtiment.

Tout-à-coup il disparut ; la foule alors se transporta en masse derrière la maison, où, suivant avec effroi ses dangereuses évolutions, elle le vit par un habile et hardi détour, réparaître sur son propre toit. Ce fut là seulement que les pompiers parvinrent à s'emparer de lui ; alors, une lutte s'engagea entre ces trois hommes sur le bord de la gouttière ; mais les pompiers eurent le dessus et parvinrent, après bien des difficultés, à faire rentrer l'ivrogne par la lucarne, puis le conduisirent au violon.

— Un petit livre, aussi neuf par la pensée que par le titre, et d'une utilité incontestable, vient de paraître (*l'Horticulteur-Gastronome*). — Les amateurs de bons légumes et de bons

fruits feront bien de le consulter. (*Voir aux annonces*).

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les noms des quatre députés de Maine-et-Loire se trouvent parmi les 216 qui ont voté pour l'article 1^{er} de la loi sur la presse.

Trois de nos députés, MM. de Las Cases, Louvet et Segris avaient signé la demande du scrutin sur l'article en délibération.

Le chroniqueur de *la France* prétend que, si M. Rouher n'eût pas pris la parole, M. Segris était dans l'intention de parler.

L'honorable député des arrondissements de Baugé-Sept-Bras vient d'adresser au journal *la Presse* la lettre suivante :

« Paris, 4 février 1868.

« J'apprends que la *Presse* d'hier, citant mon nom parmi ceux de plusieurs députés, me désigne comme m'étant engagé à repousser l'article 1^{er} du projet de loi actuellement soumis au Corps-Législatif.

« Ce renseignement est inexact. Non seulement je n'ai jamais adhéré à une résolution semblable, mais je n'ai même assisté à aucune réunion où la question de la presse ait été discutée.

« Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien insérer ma lettre dans votre prochain numéro et d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

« E. BERGER,

« Député de Maine-et-Loire. »

M. le préfet de Maine-et-Loire vient d'adresser à MM. les maires du département une circulaire relative à la subvention de l'Etat pour la création d'ateliers de charité sur les chemins vicinaux ordinaires :

Voici un trait de probité qui fait le plus grand honneur à son auteur, M. Chevallier, ouvrier charpentier à Saumur, a trouvé un portemonnaie assez bien garni et s'est empressé de le faire savoir pour découvrir le propriétaire. Celui-ci n'a pas tardé non plus à se faire connaître, et a été aussitôt en possession de la somme qu'il avait perdue.

On lit dans le *Journal de Loudun* :

« Une lettre de M. le baron de Soubeyran, député de la Vienne, en date du 31 janvier dernier, informe M. le Maire de Loudun, que le chemin de fer de Bressuire à Tours sera compris dans les traités et dans le classement définitif qui seront présentés à la Chambre dans le courant de février.

« Cette lettre comporte, en outre, que la compagnie anglaise a pu trouver des entrepreneurs en état de continuer les travaux actuels et de poursuivre l'exécution des lignes nouvelles. »

J'entends préparer aux coupables un châtiment qui pourra servir d'exemple. Nancy n'est encore qu'une enfant. Je me réserve de prononcer sur elle en dernier ressort, un peu plus tard. Quant à l'Amadis inconnu, gare à lui ! Je déclare formellement que je lui couperai les oreilles, à moins que je ne le laisse sur le carreau.

Vormeuse s'arrêta à ces plans de vengeance. Après avoir repris ses gants, son chapeau et sa canne, il se disposa à sortir. Aussitôt qu'il se trouva dans les Champs-Élysées, l'air du soir, imprégné des dernières senteurs de l'automne, rafraîchit un peu son front.

— Un duel est sans doute une bonne façon de redresser un insolent, dit-il, mais encore la chose demande-t-elle qu'on l'organise d'avance. Allons voir mon vieil ami le major Achille Morand.

(La suite au prochain numéro.)

Un événement bien douloureux et encore occasionné par le feu, est venu attrister la ville de Mamers, mardi dernier. Voici comment il est raconté :

« Une mère, dans sa chambre, au coin du feu, faisait la toilette de sa fille, charmante enfant de cinq ans. Celle-ci se plaignait du froid, et la mère, n'ayant plus de bois sous la main, descendit pour en chercher, après avoir assis l'enfant dans son fauteuil. Lorsqu'elle revint, moins de cinq minutes après, elle trouva sa fille enveloppée de flammes et se débattant au milieu de la chambre. La pauvre mère se précipita sur l'enfant, arrachant les vêtements enflammés ; mais, sous les débris, elle ne trouva plus qu'un corps tout noirci et horriblement brûlé ; le ventre surtout était dans un état affreux. L'enfant ne poussait pas un cri, et le médecin, à son arrivée, ne put que constater la mort. »

Un télégramme annonce qu'un violent incendie vient d'avoir lieu à Laval. Le feu s'est manifesté subitement à onze heures du soir, et, alimenté par un vent assez fort, a pris en peu d'instants une grande intensité. Malgré le zèle déployé par les sapeurs-pompiers, par la troupe et par la population, il a causé de grands désastres.

La halle aux grains, et la gare de la petite vitesse du chemin de fer, ne sont plus qu'un monceau de cendres.

On n'a eu à déplorer aucun accident personnel.

La cause de ce sinistre n'a pu être établie d'une manière certaine ; une enquête a été commencée.

Un décret impérial rendu sur la proposition de M. le ministre de la marine, vient de réorganiser l'établissement d'Indret, qui appartient au département de la marine.

Il arrive souvent que plusieurs personnes voyageant ensemble en chemin de fer, et dont les unes ont des colis tandis que les autres n'en ont pas, présentent au guichet d'enregistrement les billets réunis et font inscrire le colis sous le couvert de plusieurs voyageurs, afin d'éviter la surtaxe pour excédant de bagage.

Il y a là une fraude évidente au préjudice des compagnies de chemins de fer, et nous croyons utile de faire connaître à nos lecteurs la jurisprudence qui règle maintenant cette matière.

Il a été décidé en principe par plusieurs Cours impériales que le billet est personnel au voyageur qui l'a pris, en ce sens que personne ne peut le faire servir pour faciliter le transport de ses bagages.

La fraude est encore plus grande, lorsque les colis déclarés appartiennent à une personne qui ne voyage pas. La jurisprudence cependant fait une exception en faveur des membres d'une même famille voyageant ensemble.

En revanche, si les chemins de fer ont des droits, ils ont aussi des devoirs, et plusieurs arrêts des tribunaux ont décidé que les employés n'avaient pas le droit de refuser un carton parmi les colis d'un voyageur, sous le prétexte qu'un carton ne présente pas les conditions d'un emballage suffisant. Ils doivent effectuer le transport de tous les objets qui leur sont remis moyennant les conditions stipulées dans le cahier des charges.

VILLE DE SAUMUR.

Les ex-militaires ci-après désignés, retirés à Saumur, sont invités à se présenter sans retard au secrétariat de la mairie de cette ville, porteurs de leurs livrets, à l'effet de recevoir des mandats de masse qui les concernent. Savoir :

- 1^o Anquetin (Eugène-Hector), caporal au 9^{me} régiment d'infanterie ;
- 2^o Boulanger (Jean-Baptiste), grenadier au 9^{me} régiment d'infanterie ;
- 3^o Gautier (Robert), fusilier au 9^{me} régiment d'infanterie ;

roles n'était déjà plus une grossièreté, mais une sorte de menace. Une flamme inconnue sortait des yeux de Gontran. La délaissée, qui accordait volontiers à son mari le droit de vivre au milieu de Paris en excentrique de Londres, ne pouvait pourtant comprendre qu'il se montrât ainsi irrité. Quel reproche avait-on à lui faire ? Dans ce qui se produisait autour d'elle depuis qu'elle habitait la petite maison, elle ne voyait rien qui autorisât le vicomte à manifester un si grand ni un si brusque mécontentement. Toutefois, rien de précis n'ayant été indiqué contre elle, Nancy jugeait prudent de se taire, ce qui est le plus souvent pour une femme la meilleure manière d'avoir raison d'un ennui ou d'un chagrin.

Après qu'on eut servi le café, elle se leva, salua Gontran et, sous le premier prétexte venu, elle prétendit avoir besoin de rentrer chez elle.

— Vous êtes libre, Nancy, vous le savez, dit le sportman.

Gontran quitta la table à son tour. Il avait la tête et la poitrine en feu. Plus les incidents se multipliaient, plus il croyait saisir de preuves de la noire trahison qu'on ourdissait contre lui. Pourquoi ces harpes qui venaient de faire vibrer une élégie sous la

fenêtre n'auraient-elles pas été un signal ou un mot d'ordre ? Il se repentait presque de n'avoir pas tiré le fait au clair. A présent, que sa femme s'écartait tout-à-coup de sa présence comme par une sortie de théâtre, il voyait dans cet autre mouvement des musiciens du pays de Souabe une conséquence de tout ce qui se tramait pour le lendemain et peut-être une ruse imaginée pour déjouer sa surveillance.

Il chercha à fumer un cigare, afin de rêver à ce qui lui arrivait, mais aucun genre de tabac ne lui paraissait supportable, ni celui de la Havane, ni celui de Manille. Il se mit à marcher de long en large, les bras croisés sur la poitrine, sans doute afin de recouvrer le calme de ses esprits. C'était peine perdue. Mille images confuses de malignité et de révolte conjugales flottaient devant ses yeux. A la fin, se sentant incapable de se contenir plus longtemps, et désespérant de pouvoir attendre jusqu'au lendemain avant d'avoir donné un libre cours à sa colère, il se cogna le front, de l'air d'un homme ivre. Ce qu'il en faisait, c'était probablement pour renouer entre elles deux idées qui semblaient se disjoindre.

— Non-seulement, disait-il, je ne veux pas qu'il soit donné suite au projet de demain, mais encore

4^e Dupont (François-Antoine), cavalier de 2^e classe, à la 6^{me} compagnie de cavaliers de remonte.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, vendredi 7 février. — Hier, au Corps-Législatif, les amendements de MM. Guérault, Darimon, Haentjas ont été successivement repoussés.

L'amendement de M. Joliot concernant le timbre et les brochures a été adopté.

L'article 3 a été renvoyé à la commission. La discussion se continuera aujourd'hui.

Une importante déclaration a été faite par M. de Beust au sein de la délégation du Rei-

chsath, à propos de la proposition qui avait été faite par un membre de la délégation, de supprimer les légations établies près de certaines cours allemandes.

Le chancelier de l'empire a nettement déclaré que l'Autriche avait pu être patiente, mais qu'elle n'entendait nullement se désintéresser dans les affaires d'Allemagne.

Florence, 6 février. — A la Chambre des députés, la discussion du budget de l'instruction publique se continue.

29 chapitres ont été adoptés.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

PLOMBAGE DES DENTS

SYSTÈME AMÉRICAIN.

J'ai l'honneur de vous faire part d'une nouvelle découverte pour l'obturation des dents

cariées. Cette découverte, due à des dentistes américains, est un nouveau ciment dentaire produit par des silicates dont j'ai pu apprécier toutes les qualités que l'on pouvait espérer, et après m'être bien assuré que rien de pareil jusqu'à ce jour n'avait encore été employé pour plomber les dents, je me suis empressé de le porter à votre connaissance.

Ce ciment est ce qu'il y a de plus parfait comme solidité et comme nuance. Introduit à l'état de pâte dans une dent cariée, il prend en quelques minutes la couleur, la dureté et le poli de l'émail des dents sur lesquelles il est appliqué; il ne change jamais de couleur, ne fait pas noircir les dents comme tous les autres plombages métalliques oxydables; il est inattaquable par la salive et rend de très-grands services aux personnes dont les dents de la partie antérieure de la bouche sont cariées au

point de laisser paraître des brèches toujours disgracieuses et gênantes pour la prononciation.

J'ai fait nombre de fois avec ce ciment des raccords qui ont fait disparaître des caries à des incisives et à des canines, et les personnes auxquelles j'ai pratiqué ces opérations sont restées tellement étonnées qu'elles ne pouvaient en croire leurs yeux, tant la nuance de ce ciment se rapporte à la couleur des dents naturelles.

Ce nouveau plombage est appelé à remplacer avec avantage tous ceux que l'on a employés jusqu'à ce jour, même l'or et le platine, qui n'ont pas du tout la couleur des dents; il jouit aussi de propriétés anesthésiques très-prononcées.

RIELLANT.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON,

Située à Saumur, Grand'Rue, n^o 33, appartenant à M. Hurtault, peintre, composée de rez-de-chaussée, premier et second étages, grenier, cave, joignant au midi Dubrenil, au nord Boulissière.

S'adresser au propriétaire ou à M^e LEROUX, notaire. (43)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON,

Sise rue St-Jean, à Saumur, actuellement occupée par MM. Beissat. S'adresser, à M. BOISSIER, Grand-Hôtel du Louvre, à Paris, ou à M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (30)

Etudes de M^e CHEDEAU et POULET, avoués, et de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e CLOUARD, le dimanche 9 février 1868, à midi,

D'UN MAGASIN, à Saumur, place du Bellay, dépendant de la faillite Roland-Robin: écurie, cabinet, hangar, cour et grenier.

Mise à prix 2,000 fr.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

MAISON, sise à Saumur, Grand'Rue, près la rue Neuve-Beaurepaire, appartenant à M. Lelong et joignant MM. Fournée et Piette: vaste remise ou magasin, plusieurs écuries, dix chambres à coucher.

S'adresser dans ladite maison à M. LELONG. (25)

On demande à acheter d'occasion le Répertoire méthodique et alphabétique de DALLOZ, 44 volumes in-4^e.

S'adresser au bureau du journal.

DEUX BELLES PAIRES DE MEULES

A MOUDRE LES GRAINS,

A VENDRE

Avec une quantité d'engrenages. S'adresser, pour les voir, à M. DE LALANDE-ROBIN, au Pont-Fouchard.

RÉCOLTES 1865 et 1867.

TRÈS-BONS VINS DE PROPRIÉTAIRES

Canton de Bourgueil,

A VENDRE

EN GROS OU EN DÉTAIL,

Par barriques,

S'adresser Grand'Rue, n^o 43, à Saumur, ou au bureau du journal.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

MAISON à Saumur, rue d'Orléans, occupée par M. Malneux, loueur de voitures: plusieurs chambres d'habitation, deux grandes écuries, vaste remise, greniers, porche et cour. S'adresser audit M^e CLOUARD.

Etude de M^e SENIL, notaire à Longué.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 9 février 1868, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu,

Il sera procédé, par ledit M^e SENIL, à la vente mobilière après décès, de meubles meublants, consistant en lits, armoires, tables, glaces, chaises, garnitures de cheminée, objets de literie, linge magnifique et de toutes sortes, ustensiles de ménage, vins, bouteilles, pressoir, cuve, bois de chauffage et autres objets, dépendant de la succession de M. LEMOINE-JOREAU, de Longué.

La vente aura lieu au domicile de M. LEMOINE, sis à Longué, rue des Halles.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON,

Avec jardin, écurie et remise, rue du Palais-de-Justice, n^o 3.

S'adresser à M. NANCEUX, rue du Marché-Noir, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (665)

L'HORTICULTEUR GASTRONOME.

BONS LÉGUMES ET BONS FRUITS

Ou choix des meilleures variétés de plantes potagères, d'arbres fruitiers, vignes, etc., etc., à cultiver, et moyen de conserver les fruits et légumes pendant l'hiver; suivis des 365 salades de l'ami Antoine, de la manière d'établir un jardin potager-fruitier de produit, et du Calendrier de l'Horticulteur. — 1 vol. in-18, jolie édition, franco par la poste: 1 fr. 50; — à Paris, chez MM. Chamérot et Lauwereyns, libraires, rue du Jardinot, 13, et chez M. Roret, libraire, rue Hautefeuille, 12.

Chez JAVAUD, libraire-éditeur, à Saumur,

IDÉES PRATIQUES

SUR

LA CAVALERIE

Par M. le général de division comte de ROCHEFORT,

Un fort volume in-8^o, avec planches et tableaux explicatifs, orné du portrait de l'auteur.

Prix: 6 francs.

Cet ouvrage est précédé du récit de la brillante conduite faite par MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie à leur général, lors de son départ pour l'armée d'Italie, fête qui a eu tant d'éclat, que Saumur en conservera toujours un précieux souvenir.

HISTOIRES DU VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,

Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX: 4 francs.

En vente à Saumur:

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 6 FÉVRIER.			BOURSE DU 7 FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 80	» 10	» »	68 65	» »	» 15
4 1/2 pour cent 1852.	100 »	» »	» 25	100 »	» »	» »
Obligations du Trésor.	468 75	» »	1 25	470 »	1 25	» »
Banque de France.	3245 »	25 »	» »	3260 »	15 »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1383 75	» »	1 25	1380 »	» »	2 50
Crédit Foncier colonial.	460 »	» »	» »	460 »	» »	» »
Crédit Agricole.	610 »	» »	» »	610 »	» »	» »
Crédit industriel.	622 50	2 50	» »	620 »	» »	2 50
Crédit Mobilier (estamp.).	191 25	11 25	» »	191 25	» »	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	650 »	4 »	» »	617 50	» »	2 50
Orléans (estampillé).	885 »	5 »	» »	888 75	3 75	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1161 25	1 25	» »	1167 50	6 25	» »
Est.	540 »	1 25	» »	542 50	2 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	897 50	6 25	» »	898 75	1 25	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	538 75	» »	» »	545 »	6 25	» »
Ouest.	568 75	» »	1 25	568 75	» »	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1510 »	25 »	» »	1522 50	12 50	» »
Canal de Suez.	277 50	» »	2 50	277 50	» »	» »
Transatlantiques.	300 »	10 »	» »	295 »	» »	5 »
Emprunt italien 5 0/0.	43 95	» 05	» »	43 90	» »	05 »
Autrichiens.	522 50	» »	» »	522 50	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	357 50	2 50	» »	360 »	2 50	» »
Victor-Emmanuel.	37 »	» »	50 »	37 75	» 75	» »
Romains.	45 25	» 25	» »	47 »	1 75	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	241 25	» »	3 75	240 »	» »	1 25
Saragosse.	92 »	» »	» »	92 »	» »	» »
Séville-Xérès-Séville.	21 »	» 50	» »	20 50	» »	50 »
Nord-Espagne.	75 »	1 50	» »	75 »	» »	» »
Compagnie immobilière.	80 »	7 »	» »	80 »	» »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	321 25	» »	» »	320 75	» »	» »
Orléans.	315 »	» »	» »	315 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	325 »	» »	» »	326 »	» »	» »
Ouest.	312 »	» »	» »	312 50	» »	» »
Midi.	310 75	» »	» »	311 50	» »	» »
Est.	313 50	» »	» »	313 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

UN JOLI VOLUME

CES DAMES

PRIX UN FRANC

GRAND MONDE

PAR UNE FEMME QUI N'EN EST PAS.

CHAPITRES.

Une préface peu engageante. — Aphorismes sur les femmes. — Qu'est-ce que le monde. — La journée d'une femme du monde. — Le ménage d'une femme du

Se trouve en province chez les principaux libraires.

Pour recevoir le volume directement et franco, adresser 1 fr. 40 c., en timbres-poste à M. P. Lebigre-Duquesne, 16, rue Hautefeuille, à Paris.

monde. — Comment on devient quelquefois femme du monde. — Les naïves. — Les rouées. — Comment finissent les femmes du monde. — Comment elles devraient finir. — Conclusion.